

SIPAC

COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2009

L'an deux mille neuf,

Le 12 mars le comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire à la salle des fêtes de Gasville-Oisème, sous la présidence de M. Gérard CORNU, Président.

Étaient présents : Mmes et MM. Michel REVERSE, François PEIGNE, Jean-Louis TAESCH, Denis-Marc SIROT-FOREAU, Antoine MALVOS, Didier GUERIN, Jean-Michel BAMAS, Philippe GALIOTTO, William BELHOMME, Christian PAUL-LOUBIERE, Thierry PASCAL, Jean-Louis NEVEU, Alain FREMIN, André TEMPLIER, Jackie FERRE, Alain DABILLY, Gérard BESNARD, Bernard SERVIN, Elisabeth MORIN, Gérard CORNU, Véronique MARCHAND, Annick MARCETTEAU, Ludovic LECOIN, Jean-Marc BONNET, Hervé BUISSON, Jean-François MORIZEAU, John BILLARD, Joël GAZIER, Pascale MENAGER, Claudine CHAMPION, Bertrand DE LACHEISSERIE, Christine GOIMBAULT, Thierry DOUSSET, François TRUBERT, Vincent LECUYER, Patrick LAVAU, Martial LOCHON, Yves BARBARIN, Marc LECOEUR, Thierry DESEYNE, François PELTIER, Vincent CARNIS, Jean-Claude SEDILLOT, Alain OCHOA, Gérard HUET, Alain DUBOIS, Thierry HARDOU, Olivier FABRE, Chantal BERNIER, Claude CHARTRAIN, Virginie THOMPSON, Françoise RAMOND, François BELHOMME, Michel DEPREZ, Catherine BELHOMME, Maryline DERON, Jean-Marc BOIDIN, Janine HERAUD, André LECUYER, Joël PILLEVESSE, Didier GUIMIOT, Jean-Loup LE BRIS, Roger BOYER, Michèle MARTIN, Jack NOURY, Christian MERIGUET, Bernard FRANCOIS, Jacques DERRE, Patrick JOUVELIN, Nathalie DAILLY, Jean-Claude GOUSSARD, Nadine RYBARCZYK, Dominique CHANFRAU, Dominique SOULET, Claude DE FELCOURT, Nathalie VILMAIRE, Philippe SCHMIT
Formant la majorité des membres en exercices

Excusés : Mmes et MM. Jean-Guy LAMBERT, Bruno GAUTHIER, Jérôme CHEVALLIER, Colette DEMIMUID, Pascal LECLAIR, Xavier PETIT, Patrick GEROUDET, Daniel GUERET, Jean-Pierre GORGES, Jean-Jacques CHATEL, Michel BOURGES, Nicolas ANDRE

Assistaient également à la réunion : Mmes et MM. Christophe PINCELOUP, Christian SIMON, Rémy PELTIER, Martine GODEMER, Thierry HERON, François LOUIS, Michel CABOURO, Christina BLAISE, Pierre GIGOU, Katherine POUCHAUDON, Françoise BOUDT, Maria GASCHET, Patrick LENFANT, Gilles PINEAU, Aurélien SILLY (conseil général), Julia BASTIEN (CCI)

Avait donné pouvoir : Monsieur Jean-François PICHERY à Monsieur Michel DEPREZ, Madame Colette POMMIER à Monsieur Jean-Claude SEDILLOT

◆ **Orientations Budgétaires 2009**

RECETTES :

Monsieur Le Président expose que les recettes concernant le budget du Pays Chartrain proviennent principalement de 3 sources de financement, à savoir :

1. Les contributions des communes et de la communauté d'agglomération « Chartres Métropole »

Monsieur Le Président propose de maintenir au même niveau la cotisation par habitant des communes et de la communauté d'agglomération « Chartres Métropole », à savoir 0,35 euros par habitant.

2. Une contribution du Département

Monsieur Le Président mentionne que la contribution du Département est identique à la contribution de l'an dernier avec une somme prévue de 42 000 euros.

3. Une contribution de la Région

Monsieur Le Président expose que la contribution de la Région est identique à la contribution de l'an dernier avec une somme prévue de 63 100 euros.

DEPENSES :

1. Cohérence de l'information par la communication

1.1 : Plaquette des métiers d'art

Le bureau syndical rappelle aux membres du comité syndical la réalisation l'an dernier d'une plaquette de communication sur les métiers d'art en collaboration avec La chambre des métiers et Chartres Métropole. Le bureau syndical propose de prendre en charge cette plaquette.

1.2 : Plaquettes des animations de la Route du Blé

Le bureau syndical rappelle aux membres du comité syndical que le pays chartrain participe à la réalisation d'une plaquette de communication pour les animations de la route du Blé. Le bureau syndical propose de prendre en charge cette plaquette.

1.3 : Etude de jalonnement des circuits cyclables

Le bureau syndical rappelle aux membres du comité syndical que dans le cadre de la mise en œuvre des circuits cyclables du Pays Chartrain, 9 circuits ont été retenus. Pour la réalisation des aménagements et de la signalétique de ces circuits, il est nécessaire de réaliser une étude de jalonnement précisant les aménagements et l'emplacement de cette signalétique. Le bureau syndical propose de prendre en charge cette étude qui fera l'objet d'une demande de subvention au Département au taux de 25% d'une dépense maximum de 60 000 euros.

1.4 : Plaquette du Canal Louis XIV

En raison du succès des plaquettes de communication du Canal Louis XIV, il est nécessaire de réimprimer ces plaquettes. Le bureau propose de prendre en charge ces plaquettes.

1.5 : Cartes des circuits cyclables

Suite à la réalisation des circuits cyclables, le bureau syndical propose de prendre en charge la réalisation d'une ou plusieurs cartes pour la présentation des circuits cyclables du Pays Chartrain.

2. Panneaux de signalisation des circuits cyclables

Le bureau syndical mentionne la nécessité de prendre en charge la signalétique des circuits cyclables, faisant suite à l'étude de jalonnement mentionnée précédemment. Les aménagements étant inscrits dans les contrats départemental et régional.

3. Agenda 21 Local

Dans le cadre du contrat de pays régional, il est nécessaire de mettre en œuvre un agenda 21 local avant le bilan à mi-parcours de ce contrat régional. Il est donc nécessaire de faire appel à un bureau d'études financé à 80% par la région. Le bureau syndical propose de prendre en charge cette étude estimée à 60 000 euros.

4. Frais d'expertise ORAC

Dans le cadre de la mise en œuvre des dossiers ORAC 2^{ème} tranche, il est nécessaire de prévoir les frais d'expertises réalisés par les chambres consulaires (Chambre de Commerce et Chambre des Métiers).

Le Comité Syndical :

- Prend acte des orientations budgétaires

◆ **Orientations d'actions du contrat Régional du Pays Chartrain 3^{ème} génération**

Monsieur le Président rappelle qu'il existe un projet de réforme territoriale qui devrait notamment concerner le Pays Chartrain. Il mentionne donc la nécessité de signer au plus vite le Contrat de Pays Régional.

Monsieur Le Président précise le règlement de la Région en matière de Contrat de Pays de 3^{ème} génération, notamment en matière de financement. L'enveloppe totale est de 10 320 000 euros et a été revalorisée de 2,5% par rapport au premier contrat de pays régional. 35% des crédits sur ce contrat de pays 3^{ème} génération doivent être fléchés sur le premier bloc de priorité. Il est précisé que le plancher de subvention est de 2 000 euros pour le premier bloc de priorité et de 20 000 euros pour le second bloc de priorité excepté pour les communes de moins de 300 habitants, les associations et les particuliers. Il est précisé également qu'une enveloppe d'un montant maximum de 10% du contrat peut être réservée à des subventions de fonctionnement. En ce qui concerne le démarrage anticipé des travaux, la Région ne délivre plus de dérogation, ce qui implique que les porteurs de projets peuvent débiter leurs travaux, mais sans assurance d'obtenir la subvention.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 22 heures 15

Le Président,

Les membres du comité syndical,